



3ème BOURSE VAROISE AUX JOUETS ANCIENS

C'est le 11 MAI qu'aura lieu, cette année, et pour la troisième fois, cette manifestation ouverte aux professionnels et aux particuliers pour y vendre ou simplement exposer les jouets de notre enfance. Les visiteurs pourront acheter ou simplement admirer les jouets exposés. L'entrée est libre.

DU SPORT A L'EDUCATION (OU VICE VERSA)



Des champions à l'honneur,
mais modestes...

Une magnifique journée « Olympique » organisée par l'Ecole Primaire et les Parents d'Elèves. Loin de tous les excès, une véritable manifestation sportive. Bravo aux enseignants, aux parents... et aux athlètes !



NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous informer de la naissance

- d'Anatole BASSEZ né le 1er Avril 1997
- et de Lucas HERNANDEZ né le 3 Avril 1997.

Toutes nos félicitations aux parents.

PETITES ANNONCES

♦ A VENDRE

PLAYSTATION + 1 JEU
NEUFS prix : 1 200 F.
☎ : HB 04.94.69.64.40
ou 04.94.72.28.54

♦ A VENDRE

Quartier Terre Longue, villa environ 120 m² habitables sur 2200 m² de terrain. Vue magnifique, belles prestations.
☎ : 04.94.86.62.34 le soir

POTINS DE FEMMES

Institut de Beauté

Soins du visage -
corps - épilations -
manucure - beauté des
pieds.

Du 25 avril au 2 juin 97
50 % sur votre 1er soin
du visage

Rue Victor Hugo
Ste-Anastasie
☎ 04.94.72.28.71

Fer
Création. S.A.R.L

Ferronnerie - Serrurerie
Mobilier intérieur - extérieur

Route du Val - chemin Piégros
83170 BRIGNOLES

Tél. & Fax
04 94 59 24 28

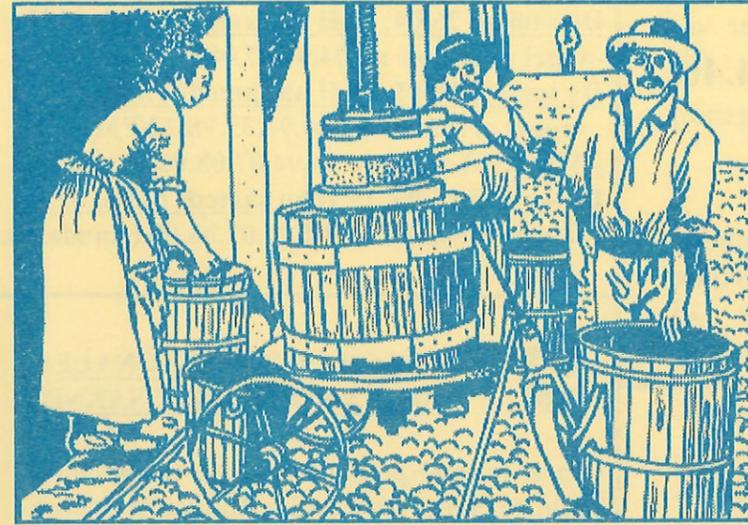
ou contacter **M. Alain DIGNE**
à Ste-Anastasie au 04.94.72.26.73

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN
MUNICIPAL

AVRIL 1997
N° 89



IN VINO VERITAS

LE MOT DU MAIRE

Ce matin là, sur les ondes d'une grande chaîne de radio nationale, un présentateur très B.C.B.G. nous informait des catastrophiques embouteillages du jour sur le périphérique, nous expliquant une fois de plus, « ce qu'il fallait impérativement retenir de l'information »...

Pendant ce temps, loin de la capitale une bonne partie de la récolte du vignoble provençal était irrémédiablement détruite par le gel. A Sainte-Anastasie, comme dans la plupart des Communes du Centre Var, les agriculteurs qui ne sont pas seulement des paysagistes venaient d'être soumis à une nouvelle épreuve dont ils se seraient bien passé, comme naturellement l'économie locale profondément impliquée dans le secteur agricole.

Avec très probablement un taux de destruction de plus de 80 %, il n'y a plus à espérer qu'en une providentielle reconnaissance ministérielle de cette Calamité Agricole, ce que le Conseil Municipal demandera lors de sa prochaine assemblée.

En l'attente de ce long traitement administratif, j'ai immédiatement appelé l'attention d'Hubert FALCO, Président du Conseil Général sur ce sinistre majeur pour nos viticulteurs.

Je ne vous surprendrai pas en vous faisant part du soutien total et de la solidarité du Conseil Général.

Jean-Pierre MORIN

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au **04.94.69.64.40**.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

 **04.94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Exceptionnellement Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, ne tiendra pas sa permanence en Mairie au mois de Mai 1997.

En cas d'urgence contacter la D.I.S.S. à Brignoles au 04.94.72.61.61..

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

La prochaine permanence aura lieu le Vendredi 16 Mai en Mairie de 14 heures à 16 heures.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 27 Avril..... Dr AURRENS 04.94.72.26.07
 Le 01 Mai..... Dr PONSON 04.94.28.32.89
 Le 04 Mai..... Dr MATHIE 04.94.59.62.97
 Le 08 Mai..... Dr LE MADEC 04.94.59.69.52
 Le 11 Mai..... Dr ARNAUD 04.94.80.26.94
 Les 18-19 Mai... Dr MATHIE 04.94.59.62.97
 Le 25 Mai..... Dr FAURE 04.94.78.33.81

BIBLIOBUS

Pendant la suspension temporaire du service du Bibliobus, le prêt de livres sera assuré par la Commune le mercredi 28 MAI à l'ancienne Mairie de 14 H à 16 H.

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 26/04, 19 H au samedi 10/05, 09 H :
 -appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

Du samedi 10/05, 19 H au samedi 17/05, 09 H :

-appel préalable au 04.94.33.98.23(Phcie de MEOUNES) ou au 04.94.07.08.08 (standard).

Du samedi 17/05, 19 H au samedi 14/06, 09 H :

-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H- Samedi et Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE DES MONSTRES

Le prochain ramassage des « monstres » aura lieu le LUNDI 28 AVRIL 1997.

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :

CENTRE OUTILLAGE :

♦ Le vendredi 2 Mai 1997 de 16H45 à 18H30.

PROVENCE OUTILLAGE :

♦ Le Jeudi 8 Mai 1997 après-midi.

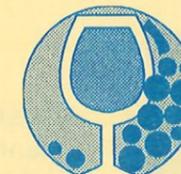
INTERVENTION SUR LES RESEaux PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.

puis numéro donné par le répondeur

S.E.E.R.C.

La S.E.E.R.C. tiendra une permanence en Mairie le Mardi 6 Mai de 10 H. à 11 H. pour l'encaissement des factures.

COOPERATIVE VINICOLE

Un bon millésime



La récolte 96 pour la cave du village est un très bon millésime : si le volume vinifié est en baisse de 10 % par rapport à la récolte de 95, par contre la qualité du produit est exceptionnelle.

Sur 3.850 hectolitres de production, 320 hectolitres de rosé Coteaux Varois revendiqués, ont obtenu le label en A.O.C.. Ces Coteaux Varois A.O.C. ont obtenu une médaille de bronze au concours national des Vins de la Foire de Brignoles. 2.300 hectolitres de vin rosé ont obtenu le label des Vins du Pays du Var et le Soleil d'Or au concours de l'A.I.V.P. (Association interprofessionnelle des Vins de Pays).

Notre cave est fière de sa production grâce à la capacité professionnelle du caviste Monsieur GIORDANENGO que le Conseil d'Administration félicite de ces bons résultats ; mais aussi, au respect du plan de vendanges par les coopérateurs respectant les apports des divers terroirs de notre Commune ; de même, des conseils et du suivi de la vinification par notre oenologue de l'Institut Coopératif des Vins de Brignoles ; sans oublier, les investissements (250 000 Francs) dans les appareils de contrôle de température de fermentation.

Mesdames et Messieurs nous serions heureux de vous présenter et vous faire déguster nos produits lors d'une journée « porte ouverte » de notre cave, dont la date reste à fixer.

Dans l'attente de vous recevoir en nos murs, il vous est possible de vous approvisionner en vins tous les samedis entre 8 h 30 et 12 heures.

Le Conseil d'Administration.

Nous nous permettons d'ajouter à cet article toutes nos félicitations adressées à l'ensemble du Conseil d'Administration, au président actuel Monsieur Henri VENTRE, aux viticulteurs et bien naturellement à Monsieur Jean NADAL qui au cours de sa longue présidence (18 ans) a largement contribué à cette belle réussite.

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

1904

L'EAU DE LA DISCORDE !

Délibération du Conseil Municipal de Sainte-Anastasia

Vu la question pendante au sujet de la dérivation à Garéoult, des eaux de l'Issole... Et le mal irréparable que porterait aux usagers inférieurs, l'exécution du projet...

Vu les protestations locales et désirées de conserver intactes les prérogatives de la Commune et des habitants de Ste-Anastasia sur la rivière Issole.

Le Conseil Municipal délègue le Maire pour exposer et soutenir par tous les moyens jugés utiles, les droits imprescriptibles de la Commune et des propriétaires...au triple point de vue de l'irrigation, de l'alimentation et du fonctionnement des machines hydrauliques...

Fait et voté à Sainte-Anastasia le 27 Octobre 1904

Disons qu'entre les clochers, on n'échangeait pas alors que de l'eau bénite !



BALLON ROND : Le Renouveau

Ils n'étaient qu'une petite vingtaine, l'an dernier, et cette année les effectifs sont montés à trente. Tout laisse présager que la progression continuera encore la saison prochaine chez les jeunes footballeurs de l'Etoile Sportive.

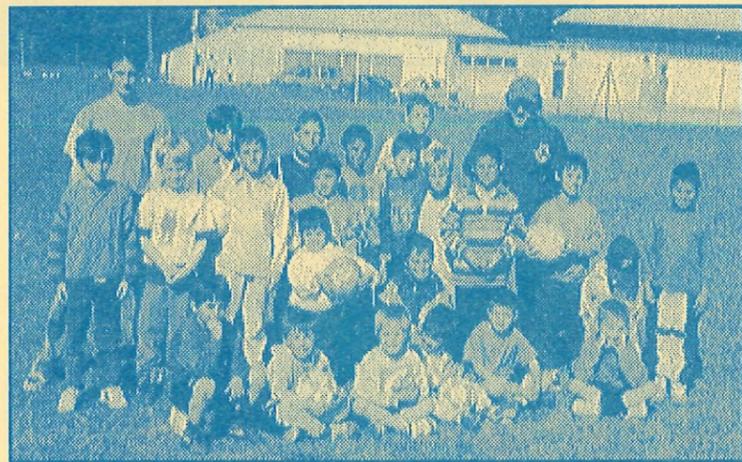
Créé en 1983, le club local n'a pourtant été représenté depuis que par des équipes senior.

Leur départ en 1995 pour absence d'éclairage sur le stade a quelque peu contraint les dirigeants actuels à remodeler le club pour s'ouvrir essentiellement aux jeunes.

Quand on sait que c'est ici, sur la pelouse anastasiennne que le Bordelais Kaba Diawara, aujourd'hui sélectionné en équipe de France, a fait ses débuts et que son frère Abou évolue en deuxième division, certains jeunes pourront se mettre à rêver de suivre les mêmes traces.

Le succès actuel de l'école de foot est surtout lié au dévouement des deux entraîneurs bénévoles, M. Yvon IVARS et Jérôme SCLAFANI qui s'occupent des jeunes pendant les entraînements du mercredi et les accompagnent avec les parents lors des matches de championnat ou des tournois départementaux où l'équipe connaît déjà de très bons résultats.

Le Samedi 5 Avril, l'équipe locale en déplacement à Garéoult pour un plateau réunissant de nombreuses équipes s'est imposée face à Barjols 3 à 2, puis face au Luc 2 à 0, avant de s'incliner devant les Maximois sur un score serré de 2 à 1.



Si cette année, une seule équipe en catégorie « débutants » est inscrite, il est toutefois fort probable que l'apport de nouveaux éléments la saison prochaine permette la composition d'une équipe supplémentaire en catégorie poussins.

Ainsi, la relève semble assurée pour les amoureux du ballon rond, même si le président, Bernard SCLAFANI ne désespère pas pouvoir un jour remonter une équipe senior.

Var-Matin - Patrick VANDAELE

Voilà donc de quoi alimenter (d'ici quelques années) tous les autres clubs de 1ère Division !

LA VIE AU VILLAGE

*Le Maire,
Le Conseil Municipal,*

*ont l'honneur de vous inviter
à la Commémoration
Officielle de la Victoire
du 8 MAI 1945.*

10H00 : Départ du cortège
(devant la Mairie).

10H30 : Cérémonie devant le
Monument aux Morts
(cimetière).

10H45 : Apéritif au Bar des
Amis



CONCERT

VIOLON - PIANO - GUITARE

GRANADOS, ALBENIZ, RODRIGO, SCHUBERT et FRANCK
seront interprétés

SAMEDI 26 AVRIL à 20 H 30

Salle Polyvalente

Violon : Alexandre STURMA

Piano : Pierre LAURENT

Guitare : Fabrice TUMBARELLO

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) EN DATE DU 11 AVRIL 1997

ETAIENT PRESENTS : MMES LAURENT, VERNAY, BOCQUET, GROSJEAN, MM JEANNIN, ABELLO, BOTTEY.

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN.

FIXATION DU MONTANT DE L'ALLOCATION C.C.A.S. A VERSER AUX DIFFERENTS ORGANISMES D'EDUCATION ET DE LOISIRS 1997.

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale expose aux membres de la commission qu'il conviendrait de fixer le montant de l'allocation à verser à la F.O.L. ; à l'ODEL Var ; aux organismes pouvant recevoir les bons de la C.A.F. ; aux organismes d'éducation et de loisirs agréés ; aux familles pouvant justifier d'un séjour socio-éducatif-culturel organisé par un établissement agréé.

Cette allocation étant réservée aux enfants scolarisés de moins de 18 ans.

Le C.C.A.S. après en avoir délibéré décide de fixer pour 1997 et à compter du 01.04.1997, le montant et les conditions d'attribution de ses aides comme suit :

Séjours avec hébergement : plafonnés à 4 semaines par enfant

- 250 F. par semaine pour le premier enfant effectuant le séjour

- 300 F. par semaine pour le second enfant effectuant le séjour

- 350 F. par semaine pour le troisième enfant effectuant le séjour.

Ces aides ne seront accordées qu'à des enfants bénéficiant de séjours non financés par ailleurs par le budget communal.

PREVENTION INCENDIE

Par arrêté du Préfet du Var en date du 01 Avril 1997 toute autorisation de brûler (même précédemment accordée) est abrogée.

En raison de la sécheresse persistante (dont la tendance n'a pu être inversée par quelques pluies) les risques d'incendie sont en effet exceptionnellement élevés.

Notons au passage que deux départs d'incendie ont déjà dû être maîtrisés sur la Commune.

Dans le même registre les opérations de débroussaillage prescrites il y a quelques mois par la D.D.A. devraient être aujourd'hui achevées. Le Préfet vient de nous signifier l'obligation de poursuivre à l'échelon Communal les opérations engagées à l'encontre des « mauvais débroussaillieurs ».

En conséquence les propriétaires et les ayants-droits destinataires de la première mise en garde adressée par ce service de l'Etat, et qui ne lui aurait pas donné une suite significative, recevront dans les jours prochains une véritable « Mise en demeure d'exécuter les travaux de débroussaillage réglementaires autour de leur habitation ».

Indépendamment de cette procédure administrative les gardes de l'Office National des Forêts ont reçu pour mission de verbaliser les infractions relevées à partir du 1er juin (P.V. 3 000F.).

CENTRE AERE

Après la décision du Conseil Municipal de créer un Centre Aéré sans hébergement à Sainte-Anastasia durant les prochaines vacances d'été, la F.O.L. a organisé le 10 avril dernier une réunion publique sur ce sujet à la Salle Polyvalente.

En présence de Madame LAURENT, Adjoint au Maire chargée de l'action sociale et d'une trentaine de personnes, Monsieur Jean-Louis GONNET représentant la Fédération a exposé aux familles les grandes lignes du projet :

♦ Lieu du séjour : Ecole Maternelle de Ste-Anastasia

♦ Dates : du 7 au 25 Juillet 1997

♦ Prix de la journée (repas compris) : 60F.

♦ Types d'activités prévues : Spéléologie, équitation, sorties, participation à l'action ballon ovale avec la fédération départementale de rugby, jeux d'extérieur, piscine, bricolage...

Présent à cette réunion le Maire rappela le désir de la Commune de satisfaire une demande exprimée depuis quelques années par de nombreuses familles du village.

En contre-partie, l'effort financier de la Commune ne portera en 1997 que sur le C.L.S.H. de Ste-Anastasia.

Les formulaires d'inscription pourront être obtenus au service accueil de la Mairie.



On se souvient encore du temps, pas si lointain, où il suffisait de tourner le robinet pour disposer en quantité et pour presque rien d'une eau saine.

Heureuse époque où la société croyait avoir trouvé ses fondements définitifs : des ressources en eau inépuisables, un air pur, un niveau de vie en croissance régulière, le plein emploi assuré... Et cependant l'imprévisible survint, un bouleversement économique qui bouscula tous nos repères, y compris les plus naturels.

L'eau qui tombe du ciel, qui nous semble gratuite, a désormais un prix. Pourtant nos ressources ne manquent pas ; la France, géographiquement privilégiée, en consomme à peine le cinquième. La quantité n'est donc pas en cause, mais la qualité. Agressée par les nitrates, les pesticides de l'agriculture, les métaux lourds de l'industrie, les rejets des usines de produits chimiques, l'eau douce nécessite des traitements d'épuration et d'assainissement de plus en plus sophistiqués et onéreux.

Ces opérations constituent ce qu'il est convenu d'appeler maintenant « le service de l'eau ». Déjà fort ancien dans les grandes villes, il s'est développé, depuis la fin de la guerre, dans la quasi-totalité des villages à la fois pour des raisons d'hygiène, de modernité et de commodité. Il n'est désormais plus question de revenir à l'époque où il fallait tirer l'eau du puits ou remplir ses seaux à la source ou à la fontaine du village ; mais ce service n'a pu se faire sans un effort collectif plus ou moins important selon l'éloignement des sources d'approvisionnement, le type d'habitat, groupé ou dispersé, les équipements nécessaires.

Pendant ces trente dernières années, Ste-Anastasie a dû rénover son ancien système de distribution et faire face à un accroissement démographique important qui gagnait des zones éloignées du centre-village. Sans entrer dans des considérations techniques, le service de l'eau de la commune comprend quatre étapes principales :

- la production par pompage dans une nappe phréatique au lieu-dit les « Guines » à Garéoult, le contrôle et le traitement de l'eau, puis son stockage dans les réservoirs du Castellet à Forcalqueiret.
- le transport de l'eau par un réseau de plusieurs kilomètres de conduites avec ses multiples ramifications pour la desserte de chaque habitation.
- la gestion de l'eau. Le service de l'eau, pour répondre aux normes actuelles (et à venir) exige une compétence technique et des moyens matériels que les petites communes - quand ce ne sont pas de grandes villes - ne possèdent pas et sont, en conséquence, appelées à recourir à des délégations de services. Pour notre part, nous avons affaire dans le cadre du Syndicat des Eaux de l'Issole regroupant Ste-Anastasie et Forcalqueiret à la SEERC, filiale d'une des trois grandes sociétés de distribution d'eau en France. Cette entreprise, d'une manière générale donne satisfaction : rapidité des interventions, entretien des réseaux, surveillance de la station d'épuration.
- le prix de l'eau. Il fut une époque, assez proche où les factures d'eau étonnaient par leur modération les nouveaux arrivants à Ste-Anastasie. Mais quand il fallut, dans toutes les communes, par obligation légale, créer un budget annexe selon le principe de l'eau paie l'eau, les tracés des courbes de prix firent apparaître que, si la SEERC augmentait régulièrement ses tarifs, le budget général de la commune prenait en grande partie à sa charge les frais inhérents à la distribution de l'eau.

L'équilibre de ce budget passait inévitablement par la vérité des prix. Il s'ensuivit une augmentation importante du prix du mètre cube, sensiblement grevé de différentes taxes ou redevances obligatoires.

Le mécontentement généré en France par ces augmentations a déclenché une enquête officielle portant sur 738 communes et 24 millions d'habitants : entre 1991 et 1996, la facture d'eau a bondi de 56 % alors que l'indice INSEE progressait de moins de 10 %, avec des écarts de 1 à 5.7 selon les régions. Toujours d'après la même enquête, le prix de l'eau augmenterait de 3 à 5 % l'an jusqu'en 2001 pour connaître ensuite une relative stabilité.

De son côté, la Cour des Comptes s'est montrée critique envers les grandes compagnies qui se partagent le service de l'eau. Dans son langage feutré et mesuré, elle souligne que « l'absence d'encadrement et de contrôle des délégations de services publics, aggravée par la moindre transparence de ce mode de gestion, a conduit à des abus ». Et de citer des hausses exagérées, des marchés douteux, une concurrence faussée.

Trois grandes entreprises d'envergure internationale ont investi ce secteur économique occupant 77 % du marché global à raison de 42 % pour la Générale des Eaux, 24.5 % pour la Lyonnaise des Eaux, 10.5 % pour Bouygues. Les régies municipales ne représentant plus que 23 %. Pour des raisons de stratégie financière, fiscale ou de gestion... ces entreprises se présentent au public sous des dizaines d'appellations diverses, à la manière des sociétés de travaux routiers, constituant de véritables monopoles avec les implications sous-jacentes à ces regroupements.



COMITE LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 1997

Suite à la démission de Madame LEDAY, il a été procédé, en présence de Monsieur le Maire Jean-Pierre MORIN, à l'élection d'un nouveau bureau.

Ont été élus par 33 voix pour et 2 contre :

- M. Paul CASTANET Secrétaire Général
- M. André BOTTEY Trésorier

Autres membres chargés d'assurer les permanences :
-MMES MAROUZE, RAYNOUARD, DEHAYE, ISTRIA,
GORIOT, AGOSTINI, CASTANET, BOURCIER
-M. FADDA.

Monsieur le maire est reconduit Président d'Honneur.
A partir du mois de Mai 1997 une permanence sera assurée tous les Mardis de 14 H à 17 Heures à l'ancienne Mairie 1er étage.



Le Secrétaire Général - M. Paul CASTANET



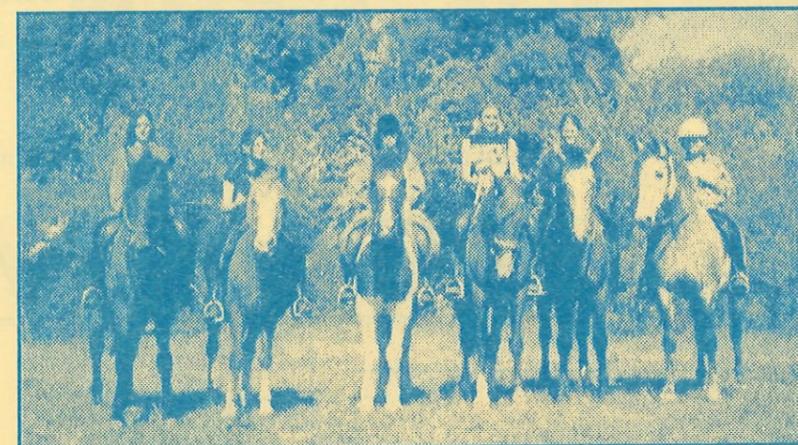
LES CAVALIERS DE L'ISSOLE

L'Association des Cavaliers de l'Issole, organise le 1er MAI 1997 une journée équestre composée d'un rallye surprise et de jeux Américains.

Afin de mieux faire connaître notre ami le cheval, les enfants pourront gratuitement faire un baptême à poney l'après-midi. Venez nombreux nous rendre visite ! Le Maire de Ste-Anastasie sera cordialement invité à l'apéritif.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 8 H 30 Accueil et inscription des cavaliers
- 9 H 30 Départ du Rallye
- 12 H 30 Apéritif offert (possibilité de restauration rapide)
- 14 H 30 à 16 H 00 Jeux Equestres
- 17 H Remise des récompenses



Prix de la Journée équestre : 50 F.

Apéritif et anchoïade offerts par l'Association des Cavaliers de l'Issole

Pour tout renseignement Tél : 04.94.72.20.66 / 04.94.86.77.13 / 04.94.04.21.07 après 19 H.

Là encore les quotas « Hommes-Femmes » ne semblent pas très respectés !



A.S.L. SECTION BASKET-BALL
PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

♦ POUSSINES (Poule 1) Samedi 26 Avril 1997 STE-ANASTASIE-LES ARCS

L'Assemblée Générale du Club de Basket aura lieu le Jeudi 8 Mai à 10 H 30 (après le défilé) à la salle polyvalente. La présence de tous les licenciés est indispensable. En la présence de Monsieur le Maire.

Le Président - Guy BRUZZONE

Le contrecoup des effets de cette folle envolée du prix de l'eau commencerait à se manifester. Depuis 5 ans, les ménages ont appris à serrer les robinets, entraînant une baisse de consommation en volume de 1 % par an, voire 3 % dans certaines zones et 'une baisse des marges de 2 % selon la Générale des Eaux.

Les consommateurs admettent que l'eau est devenue une denrée rare qu'il convient de protéger. Mais, pour autant, les réactions qui se sont manifestées laissent à penser qu'ils ne sont pas prêts à subir une inflation permanente alors que dans les autres secteurs la tendance est à la baisse.

On ne peut guère plus penser sans étonnement que, depuis le 10 août 1938, date de la circulaire déterminant le mode de calcul de l'eau, ses éléments constitutifs n'aient pas évolué, contrairement à d'autres pays, pour tenir compte des gains de productivité : selon l'institut d'urbanisme de Paris, il est difficile de déterminer les économies réalisées par les compagnies d'eau et la quote-part qu'elles acceptent de reverser aux collectivités. Dans la plupart des cas, les contrats sont renouvelés par habitude, assortis parfois de clauses mineures. L'eau, en effet, fait exception au Code des Marchés Publics, rendant impossible toute concurrence réelle entre ces entreprises de taille mondiale dont les ententes aboutissent mainte fois au partage de la distribution d'eau à une même ville !

Par référence aux trusts pétroliers faisant commerce d'or noir, d'aucuns n'hésitent pas déjà à parler d'or bleu !

ELECTIONS LEGISLATIVES

Après la dissolution de l'Assemblée Nationale, les dates du 1er et du 2ème tour de ces élections ont été fixées au 25 Mai et au 1er Juin 1997.

En raison de ces élections et de la campagne électorale qui précédera les deux tours, le programme des activités prévues à la salle polyvalente sera inévitablement modifié :

- L'Assemblée Générale des Varois Vers les Autres initialement prévue le 23 Mai est reportée au Vendredi 6 Juin à 18 H 30.
- La projection de diaporamas « Mais où sont les neiges d'antan? » est reportée à une date ultérieure.
- Les séances de cinéma risquent d'être annulées.
- La Bourse aux jouets anciens, prévue de longue date pour le dimanche 11 mai et inscrite au calendrier départemental, est maintenue.

QUE FAIRE DE VOS DECHETS DE CHANTIER ?

Avec le durcissement de la réglementation nationale et des directives Européennes, les entreprises du BTP éprouvent de plus en plus de difficultés à gérer l'élimination de leurs déchets. De plus, nous savons que seule sera autorisée après 2002 l'exploitation des centres de stockages de résidus ultimes (loi 1992). Il devient donc nécessaire de définir dès aujourd'hui des voies d'élimination et de valorisation des déchets de chantiers. Outre les difficultés techniques et logistiques, le coût de cette élimination est un motif d'inquiétude pour l'ensemble des acteurs du bâtiment. Les solutions ? Anticiper la réglementation, organiser le tri sur les chantiers, améliorer la qualité environnementale des chantiers et évacuer les déblais inertes vers des décharges encore autorisées (Cuers et Brignoles).

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 MARS AU 15 AVRIL

♦ OPERATION VILLAGE FLEURI :

Mise en place de trois jardinières sur les murets des escaliers de la Carriera dei Cabro.

Une vingtaine d'autres jardinières seront réparties dans le village dès que la commande sera honorée.

♦ INSTALLATION DE RIDEAUX

dans la salle d'évolution de l'Ecole Maternelle.

- ♦ CONSTRUCTION d'une plate-forme bétonnée sur le nouveau chemin d'accès au Pré de la Font (passage sur le busage de la fontaine Loin).



La dure vie d'un stagiaire du Collège Guy de Maupassant ; d'où l'intérêt incontestable pour Gérald de passer de la théorie à la pratique !

Soit à un instant T , le point estimé E , la déclinaison D , l'angle horaire $AHag$ et la position géographique instantanée de l'astre observé... par rapport au mur du tennis...



♦ COURT D'ENTRAÎNEMENT DE TENNIS :

- nivellement du court en tout-venant ;
- compactage du tout-venant au rouleau vibreur ;
- début des travaux de revêtement en béton poreux de la surface de jeu.

Nous attirons l'attention des amateurs de tennis sur les points suivants :
-l'équipe technique municipale a entrepris un chantier important requérant minutie et précision ; de ce fait,

- aucune date d'achèvement des travaux ne peut être avancée à ce jour ;
- cette année les travaux ne seront pas poursuivis au-delà de ce qui est présentement en cours, selon l'engagement communal : mur d'entraînement et surface de jeu.
- la réalisation d'un court de tennis complet, avec grillage et filet se fera ultérieurement, compte-tenu des contraintes budgétaires. Elle n'est donc pas à l'ordre du jour.

VILLAGE FLEURI



Comme nous l'avons précédemment annoncé, Sainte-Anastasia participera cette année au concours Départemental des Villages Fleuris. Pour cette première année, notre effort portera essentiellement sur les lieux les plus fréquentés du village, du moins en ce qui concerne les investissements communaux (jardinières et plantations).

Rappelons que ce concours n'est pas « Municipal » mais peut

intéresser tous les habitants du village, dont certains ne nous ont pas attendus pour fleurir leur maison, leur jardin, leurs fenêtres ou même leur rue ou placette.

Nous apprécions ces initiatives qui seules pourront permettre d'atteindre notre objectif.

Prochainement un jury local sera désigné ; Madame Yvonne BOCQUET, Conseillère Municipale sera en charge de son animation en compagnie de non-élus à qui nous demandons de faire acte de candidature.

Voici quelques extraits du règlement départemental que vous pourrez consulter en Mairie.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Classification :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">♦ 1ère Catégorie :
Maison avec jardin très visible de la rue.♦ 2ème Catégorie :
Décor floral installé sur la voie publique.♦ 3ème Catégorie :
Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue.4ème Catégorie : Fenêtre | <ul style="list-style-type: none">♦ 5ème Catégorie :
Immeuble Collectif, lotissement, copropriété.♦ 7ème Catégorie :
Hôtel, Restaurant, Café, Commerce avec ou sans jardin.♦ 8ème Catégorie : Domaine, ferme. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En ce qui concerne la 1ère catégorie :

- Rue ou Route privée, n'est acceptable que si carrossable.
- Maison cachée par arbres ou haies n'est pas acceptable.
- Interdiction de pénétrer dans la propriété.

En ce qui concerne la 7ème catégorie :

- Autorisation de pénétrer dans le parc ou dans l'établissement.

